

Commission des normes, de l'équité, de la
santé et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS

2017-2018

Demande de renseignements particuliers
du deuxième groupe d'opposition



**COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET
DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST)**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

Table des matières

RP2-01 Renseignements membres du conseil d'administration.....	5
RP2-02 Liste des formations, conférences et ateliers auxquels ont participé les employés (lieu, coût, fournisseur du service et nom de l'employé)	7
RP2-03 Sommes dépensées en 2016-2017 (et prévisions pour 2017-2018) pour l'informatique et les technologies de l'information.....	9
RP2-04 Liste des comités interministériels ou avec tout autre partenaire	11
RP2-05 Nombre et pourcentage d'employés occasionnels pour 2016-2017 et comparaison avec les six dernières années	13
RP2-06 Ventilation détaillée compressions financières dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2012 à 2014 et prévisions 2015	15
RP2-09 Frais de traduction pour 2016-2017.....	17
RP2-10 Mandats donnés à la Société québécoise des infrastructures 2016-2017.....	19
RP2-11 Concours et tirages effectués 2016.....	21
RP2-12 Campagnes de publicité et de sensibilisation 2016-2017	23
RP2-13 Programmes de financement ou de subventions 2016-2017.....	25
RP2-14 Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comité ou autres qui en relèvent, indiquer pour 2016-2017, les employés et dépenses affectés	27
RP2-15 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le nombre d'ETC affectés et les coûts reliés à la préparation de l'exercice d'étude des crédits budgétaires	29
RP2-16 Ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour chacune des années 2010-2011 à 2016-2017.	31
RP2-26 Recherches commandées incluant les coûts et les appels d'offre.....	33
RP2-31 Nombre d'ETC affectés à travers les organismes du ministère à la résolution de conflits de travail.....	35
RP2-32 Pour le ministère et chacun de ses organismes, le nombre d'effectifs (ETC) attitré à la gestion du Fonds vert en 2016-2017.	37
RP2-33 Pour le ministère et chacun de ses organismes, le total des sommes dépensées ou octroyées sous forme d'aides financières par l'entremise du Fonds vert de 2011-2012 à 2016-2017.	39
RP2-34 Pour le ministère et chacun de ses organismes, la liste de tous les projets qui ont bénéficié d'une aide financière par l'entremise du Fonds vert, en 2015-2016 et 2016-2017	41
RP2-35 Pour le ministère et chacun de ses organismes, concernant la gestion du Fonds vert, fournir pour 2016-2017:	43
RP2-36 L'État d'avancement, les sommes dépensées, de chacun des grands axes (ou orientations) de la Stratégie maritime.....	45

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

RP2-01 Renseignements membres du conseil d'administration

Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2016-2017, indiquer :

- a) la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;**
- b) la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;**
- c) leur frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.**

Veillez vous référer à la réponse de la question RP1-7.

SOURCE	SGDAO
COLLABORATION	S/O
VALIDATION	S/O
DATE	2017-03-25

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

RP2-02 Liste des formations, conférences et ateliers auxquels ont participé les employés (lieu, coût, fournisseur du service et nom de l'employé)

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2016-2017.
Indiquer:

- a) le lieu;
- b) le coût;
- c) la ou les dates de participation;
- d) le nombre de participants;
- e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
- f) le nom de la formation ou de l'activité.

Veillez vous référer à la question RP1-73.

SOURCE	VPFA
COLLABORATION	S/O
VALIDATION	S/O
DATE	2017-03-25

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

**RP2-03 Sommes dépensées en 2016-2017 (et prévisions pour 2017-2018) pour
l'informatique et les technologies de l'information**

**Sommes dépensées en 2016-2017 (et les prévisions pour 2017-2018) par le ministère et
chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information.
Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences,
de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).**

Veillez vous référer à la réponse de la question RG-59.

SOURCE	VPRIMI
COLLABORATION	S/O
VALIDATION	S/O
DATE	2017-03-25

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP2-04 Liste des comités interministériels ou avec tout autre partenaire

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2016-2017, en indiquant pour chacun :

- a) son mandat;
- b) la liste des membres;
- c) le budget dépensé;
- d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres;
- e) les résultats atteints.

Veillez vous référer à la réponse de la question RG-45.

SOURCE	SGDAO
COLLABORATION	S/O
VALIDATION	S/O
DATE	2017-03-25

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP2-05 Nombre et pourcentage d'employés occasionnels pour 2016-2017 et comparaison avec les six dernières années

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2016-2017 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels à la CNESST en 2016.

Effectifs réguliers et occasionnels 2016		
STATUT	Nombre	%
OCCASIONNEL	771	16,8
RÉGULIER	3813	83,2
TOTAL	4584	100,0

Préciser le pourcentage d'employés occasionnels devenus permanents.

Année	Nombre	% nomination
2016	174	18,4 %

SOURCE VPFA
COLLABORATION S/O
VALIDATION S/O
DATE 2017-03-25

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

RP2-06 Ventilation détaillée compressions financières dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2012 à 2014 et prévisions 2015

Copie et détail de toute demande de réduction, de consolidation, d'optimisation des ressources et de moyens ou de compressions de dépenses, reçue par le ministère ou l'organisme qui en relève en 2016-2017. Fournir l'ensemble des échanges, correspondances ou autres à ce sujet.

Fournir également la ventilation de toutes les compressions financières réalisées et à venir du ministère et des organismes qui en relèvent dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour chacune des années financières 2015-2016 et 2016-2017, ainsi que les prévisions 2017-2018.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

SOURCE	VPFA
COLLABORATION	S/O
VALIDATION	S/O
DATE	2017-03-25

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

RP2-09 Frais de traduction pour 2016-2017

Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2016-2017. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 :

CSPQ (services de traduction juridique, Gazette officielle et traduction de règlements)	41 956 \$
Contrats octroyés de 25 000 \$ et moins pour des services de traduction :	214 357 \$
– Alpha Traduction & Interpretation Inc	
– Bilingua	
– Cmoi Medtra	
– Communication Le Dernier Mot Inc	
– Elaine Kennedy	
– Emessa Inc	
– Fernando Rivera	
– Laura Yaros Inc	
– Les Traductions St-Francois	
– Linguaction	
– Mark A. Wickens, Ph.D., Trad.	
– Michael Varga, M.A., Trad.A.	
– Raffy Dikranian	
– Sabine Biasi, Trad.A. (Canada)	
– Susan K. Collins, M.A.	
– Telesforo Tajuelo, Traducteur Agree	
– Traductions DH Inc	
– Traductions Juridiques Josée Desmarais	
– Traduction Tandem	
– Valentina Baslyk	
– Yanez Traductions/Interprétations	
Autres	1 283 \$
Total	<u>257 596 \$</u>

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

RP2-10 Mandats donnés à la Société québécoise des infrastructures 2016-2017

Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société québécoise des infrastructures (SQI) par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2016-2017.

LOCATION

Bail

La CNESST a un bail avec la SQI au 85, rue De Martigny à Saint-Jérôme.
Montant annuel du bail : 554 809,80 \$.

En 2016, la SQI a remboursé à la CNESST des montants pour des frais de location d'espaces (superficie non utilisée) et d'améliorations locatives (travaux non réalisés). Ce remboursement a généré un crédit pour le loyer. Par conséquent, les dépenses de location pour ce site sont de **- 119 096,56 \$** pour l'année 2016.

Ententes d'occupation

La CNESST a des ententes d'occupation avec la SQI dans les localités suivantes :

<i>Sites en location au 31 décembre 2016</i>		<i>Sites fermés en 2016</i>
Jonquière	Québec	Baie-Comeau
Laval	Saint-Jérôme	Gatineau
Longueuil	Sherbrooke	Lévis
Matane	Terrebonne	Québec
Montréal	Trois-Rivières	Rouyn-Noranda

Le montant total 2016 en loyer pour ces ententes d'occupation est de **4 178 246,95 \$**.

ACHAT, RÉNOVATION, DÉCORATION ET AUTRES TRAVAUX

Services professionnels

En 2016, la CNESST a mandaté la SQI pour des services professionnels pour un total de **372 324,49 \$**. Ce montant est distribué comme suit :

- avant-projet (bureaux commissaires Mtl-NT) : 3 067,07 \$
- agents de sécurité : 1 377,62 \$
- surveillance à distance : 2 114,04 \$
- accompagnement dans le cadre du Projet immobilier du siège social :
 - PIB – Bourdages : 89 925,07 \$
 - PIE – D'Estimauville : 127 213,24 \$
- Études d'expertise et inspection dans le cadre du PIE : 148 627,45 \$

Services d'entretien et réparation

En 2016, la CNESST a mandaté la SQI pour des services d'entretien et réparation, pour un montant total de **6 555,37 \$**.

En 2016, le montant total versé à la SQI (location et frais de services professionnels, d'entretien et de réparation) est de 4 438 030,25 \$.

SOURCE VPRIMI
COLLABORATION S/O
VALIDATION S/O
DATE 2017-03-25

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

RP2-11 Concours et tirages effectués 2016

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2016 :

- a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
- b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
- c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
- a) la liste des concours qui ont pris fin.

ÉQUITÉ SALARIALE

Aucun concours ou tirage n'a été tenu en 2016.

NORMES DU TRAVAIL

Aucun concours ou tirage n'a été tenu en 2016.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

LES GRANDS PRIX SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL 2016

- a) La CNESST tient un concours nommé Les Grands Prix santé et sécurité du travail. Ce concours permet aux travailleurs et aux employeurs de faire connaître leurs réalisations pour prévenir les accidents du travail dans leur organisation. Les catégories sont Innovation (PME, Grandes entreprises, Organismes publics), Leader en santé et sécurité du travail (SST) et Éducation à la prévention. Des remises régionales sont effectuées, puis la CNESST organise un Gala national, auquel sont conviés les lauréats de tout le Québec. Le onzième Gala national des Grands Prix SST s'est tenu à Québec le 3 mai 2016 au Centre des congrès.
- b) Aucun prix en argent n'est remis. En région, une plaque laminée est remise à tous les finalistes et lauréats, pour une valeur totale de 15 647,83 \$ et aux lauréats provinciaux lors du Gala national, pour une valeur de 6 173,40 \$. En mai 2016, un tirage pour le « Coup de cœur du public » a été fait parmi tous ceux et celles qui avaient voté pour leur projet préféré sur un site Web créé à cet effet. Le prix était un iPad mini d'une valeur de 439,00 \$.
- c) L'objectif est de faire l'éloge des gens qui ont à cœur la santé et la sécurité dans leur milieu de travail et de faire connaître les innovations à l'échelle nationale afin d'inspirer d'autres entreprises à prévenir les accidents dans leur milieu.
- d) Ce concours a pris fin le 3 mai 2016.

CAMPAGNE SOCIÉTALE 2016 - CONCOURS WEB « ON PEUT ÉVITER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL »

- a) Dans le cadre de la campagne sociétale 2016 visant à faire de la santé et de la sécurité du travail (SST) une valeur de société, le microsite parlersst.com a été mis en ligne au cours des six semaines de la campagne, soit du 12 septembre au 23 octobre. Pour participer au concours, les internautes devaient se rendre sur le microsite et choisir une mise en situation d'un milieu de travail parmi les différents secteurs d'activités proposés. Par la suite, ils devaient cliquer sur le danger identifié dans la mise en situation sélectionnée et l'éliminer en cochant la bonne solution parmi celles suggérées. Pour être admissible au concours, les internautes devaient obtenir le nombre de bonnes réponses indiqué au début de chaque mise en situation.
- b) À la fin du concours, les participants pouvaient gagner un des cinq prix en argent de 500 \$. Un montant total de 2 500 \$ a été partagé parmi les cinq gagnants.
- c) Le concours Web visait notamment à sensibiliser les internautes sur la SST et à leur démontrer que les accidents du travail peuvent être évités dans tous les secteurs d'activités.
- d) Ce concours a pris fin le 23 octobre 2016.

Campagne jeunesse 2016 : Concours de vidéos 2015-2016

- a) Pour une quatrième année, la CNESST a pris part à un concours pancanadien de vidéos sur le Web organisé par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Toutes les commissions d'accidents du travail du Canada y ont participé. Ce concours s'adresse aux jeunes de 12 à 24 ans. Ceux-ci doivent produire une vidéo de deux minutes qui sensibilise aux risques et aux conséquences des accidents du travail.
- b) Le grand gagnant du concours et son établissement scolaire remportent chacun un prix en argent de 1 000 \$. Parmi toutes les vidéos reçues, le public est invité à voter pour sa vidéo favorite. L'équipe ayant obtenu le plus de votes se mérite un prix de 500 \$.
- c) L'objectif est de faire en sorte que les jeunes deviennent porteurs des messages de prévention auprès de leurs pairs.
- d) Ce concours a pris fin le 1^{er} mars 2016.

Campagne jeunesse 2016 : C'est simple, assure-toi de recevoir les consignes pour travailler en sécurité.

- a) Elle visait à inciter les jeunes travailleurs, et plus spécialement cette année, leurs parents et leur employeur à s'assurer qu'ils reçoivent des consignes de sécurité dès leur embauche afin de travailler en sécurité. Les jeunes ont été interpellés par des messages publicitaires qui présentaient diverses conséquences des accidents du travail. Ces messages ont été diffusés sur Instagram et Facebook au printemps et à l'automne ainsi que dans les cégeps et universités francophones du Québec (automne seulement). Pendant ces mêmes périodes, partout au Québec, un message radio de 30 secondes en français et en anglais a été diffusé et s'adressait aux employeurs et aux parents.
- b) Un concours destiné aux jeunes de 24 ans et moins leur permettait de remporter un prix en argent de 500 \$. Pour être admissibles, les jeunes devaient répondre à cinq questions sur la santé et la sécurité du travail, les normes du travail et l'équité salariale.
- c) L'objectif du concours était d'inciter les jeunes à visiter le microsite Web de campagne travailleren securite.com où ils pouvaient en apprendre davantage sur la santé et la sécurité du travail ainsi que sur leurs droits et obligations en matière de travail.
- d) Ce concours a pris fin le 31 août 2016.

OLYMPIADES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE 2016 – AU TRAVAIL, PAS DE PLACE POUR L'IMPROVISATION

- a) Dans le cadre de sa participation aux Olympiades de la formation professionnelle et technique, les 5 et 6 mai 2016, au Centre de foires de Québec, la CNESST a organisé un événement unique et original, de concert avec la Ligne nationale d'improvisation (LNI), soit la tenue de matchs d'improvisation qui avaient pour thème les normes du travail, l'équité salariale, la santé et la sécurité du travail. Plus de 1 400 jeunes sont venus assister aux matchs.
- b) Un iPod touch et 18 cartes iTunes de 15 \$, pour un total de 570,24 \$, ont été attribués parmi les participants.
- c) L'objectif du concours était de susciter la participation des jeunes aux matchs d'improvisation afin de leur permettre d'en apprendre davantage sur leurs droits et obligations en matière de normes du travail, d'équité salariale et de santé et de sécurité du travail.
- d) Ce concours a pris fin le 6 mai 2016.

Rendez-vous ACTION prévention (RVAP) – programmes de formation professionnelle et technique du secteur de la fabrication

- a) Le Rendez-vous ACTION prévention (RVAP) se tient en marge du Grand rendez-vous santé et sécurité du travail au printemps à Québec (1 journée) et à l'automne à Montréal (2 journées). Il vise les futurs travailleurs d'un programme d'étude et a pour objectif de leur inculquer une culture de prévention.
- b) Trois prix de présence par jour (chèques cadeaux chez Sport Expert ou MEC) d'un montant de 75 \$ chacun sont tirés lors de chaque journée, pour un total de 675 \$. À cela s'ajoutait, par jour, un prix de participation au photobooth de 75 \$ (chèque cadeau chez Sports Experts ou MEC), pour un total de 225 \$.
- c) L'objectif est d'inciter les étudiants à participer à l'ensemble des conférences, tout au long de la journée.
- d) Ce concours a pris fin le 2 novembre 2016.

SOURCE DCRP
COLLABORATION S/O
VALIDATION S/O
DATE 2017-03-25

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

RP2-12 Campagnes de publicité et de sensibilisation 2016-2017

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018 : :

- le nom de toutes les campagnes;
- les coûts de ces campagnes;
- le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser;
- les dates de diffusion de la campagne;
- les objectifs visés par chaque campagne.

Veuillez vous référer à la question RP1-65.

SOURCE	DCRP
COLLABORATION	S/O
VALIDATION	S/O
DATE	2017-03-25

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP2-13 Programmes de financement ou de subventions 2016-2017

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2016-2017 :

- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;**
- b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;**
- c) le montant qui leur a été accordé.**
- d) Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.**

a) b) c) et d)

Le conseil d'administration (CA) de la CNESST autorise chaque année le versement de subventions à des partenaires pour des fins de prévention en fonction de cinq articles de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et du Code de sécurité pour les travaux de construction :

- Article 100 : subvention à des associations sectorielles paritaires (ASP) (ex. : formation, information, conseil et assistance technique)
- Article 104 : subvention à une association syndicale ou à une association d'employeurs pour la formation et l'information de ses membres dans les domaines de la santé et de la sécurité du travail.
- Article 105 : subvention à une association syndicale ou à une association d'employeurs pour permettre à celles-ci de participer aux travaux de la CNESST(ex.: travaux réglementaires).
- Article 110 : sommes versées dans le cadre d'ententes entre la Commission et les agences de santé publique pour que celles-ci assurent les services nécessaires à la mise en place des programmes de santé.
- Article 167 : subvention en santé et sécurité versée notamment à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) et à des associations vouées à la formation ou à l'information de ses membres en matière de santé et sécurité du travail.
- Code de sécurité pour les travaux de construction (article 2.4.2.i).

Pour l'exercice financier 2016, les budgets alloués et les sommes dépensées sont les suivantes :

	<u>Budgets 2016</u>	<u>Dépenses 2016</u>
Article 100 :	21 604 000 \$	20 576 065 \$
Article 104 :	10 098 600 \$	10 034 634 \$
Article 105 :	1 447 000 \$	1 391 736 \$
Article 110 :	75 314 500 \$	69 271 238 \$
Article 167 :	23 678 400 \$	23 559 578 \$
Code de sécurité:	210 000 \$	216 823 \$
Total	<u>132 352 500 \$</u>	<u>125 050 074 \$</u>

L'attribution de l'ensemble de ces subventions se fait suivant des critères établis dans des politiques adoptées par le CA ou, dans certains cas, de règlements édictés en vertu de la LSST. En vertu de ces politiques ou règlements, les associations subventionnées produisent un rapport annuel faisant état de leurs activités et de l'utilisation de la subvention. La CNESST conserve un droit de regard sur l'utilisation de ces sommes et récupère les surplus.

SOURCE VPPEC
COLLABORATION S/O
VALIDATION S/O
DATE 2017-03-25

c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes

N/A

d) le montant total des sommes investies en veille médiatique au sein de la direction des communications

Total 45 151,85 \$

Les frais de diffusion des communiqués de presse auprès de CNW Telbec ont été de **9 275,10 \$**. La majorité de ces communiqués concernent les rapports d'enquête, les mesures de prévention en santé et sécurité du travail, et les Grands Prix santé et sécurité du travail.

Des frais de **35 876,75 \$** ont été versés à Communication Demo pour les services de revues de presse et des commandes d'extraits audios. La revue de presse vise principalement l'actualité en lien avec les accidents du travail et avec nos activités suite à la diffusion de communiqués de presse.

e) le montant total des sommes investies en veille médiatique au sein du cabinet

Cette question ne s'applique pas à la CNESST.

SOURCE DCRP
COLLABORATION S/O
VALIDATION S/O
DATE 2017-03-25

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP2-15 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le nombre d'ETC affectés et les coûts reliés à la préparation de l'exercice d'étude des crédits budgétaires

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le nombre d'ETC affectés et les coûts reliés à la préparation de l'exercice d'étude des crédits budgétaires (incluant les réponses aux questions et les présences en commission parlementaire).

Évaluation des coûts pour la réalisation de l'étude des crédits	ETC	\$ (en milliers de \$)
Coûts totaux pour la préparation de l'exercice d'étude des crédits budgétaires	1,2	123,1

Il s'agit d'une estimation, les coûts n'ayant pas été colligés de façon spécifique.

SOURCE VPFA
COLLABORATION S/O
VALIDATION S/O
DATE 2017-03-25

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

RP2-16 Ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour chacune des années 2010-2011 à 2016-2017.

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour pour chacune des années 2010-2011 à 2016-2017, l'âge de ces créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2017-2018.

Cotisations à percevoir pour le FSST (selon les états financiers au 31 décembre 2016)

	2016
Cotisations à percevoir (millions \$)	265,6
Cotisations à percevoir non en recouvrement et non facturées (composé en majorité des cotisations à recevoir de l'ARQ)	167,6
Cotisations à percevoir en recouvrement	98,0
Cotisations des employeurs (millions \$)	2 535,2
Ratio des cotisations à percevoir en recouvrement sur les cotisations des employeurs	3,9 %

Cotisations à percevoir en recouvrement réparties ainsi :

0 – 90 jours	9,3
91 – 360 jours	11,3
361 jours et plus	34,2
Dépôts du règlement	6,3
Propositions concordataires	17,5
Faillites	19,4
Total des cotisations à percevoir en recouvrement	98,0

Moyens entrepris pour recouvrer les créances dues par les employeurs :

Les interventions de recouvrement de base englobent les premières interventions effectuées auprès de l'employeur dans le but de recouvrer une créance due par un paiement ou une entente de règlement. Elles visent notamment à s'entendre avec l'employeur pour qu'il acquitte sa créance. Elles consistent essentiellement en communications téléphoniques ou écrites et en mises en demeure.

Les interventions de recouvrement avancé sont effectuées après avoir épuisé les moyens disponibles en recouvrement de base. Ce sont des interventions de coercition et d'application de recours légaux, de même que de gestion de créances d'employeurs qui se placent sous la protection d'une loi pour gérer leur insolvabilité.

On y retrouve notamment des interventions telles que procédures judiciaires, saisies, hypothèques légales, cautions ou autres sûretés et mesures de derniers recours prévues à la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (transferts à l'acheteur, transferts à l'employeur principal, réclamations à l'administrateur).

Prestations versées en trop, au titre des programmes de réparation, à percevoir (selon les états financiers au 31 décembre 2016)

	2016
Prestations versées en trop à percevoir (millions \$)	30,8
Non en recouvrement	2,9
En recouvrement	27,9

Prestations en recouvrement réparties ainsi :

30 – 89 jours	3,7
90 – 364 jours	8,1
365 jours et plus	16,1
En recouvrement	27,9

Moyens entrepris pour recouvrer les prestations versées en trop auprès des travailleurs :

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) prévoit qu'une personne qui a reçu une prestation à laquelle elle n'a pas droit ou dont le montant excède celui auquel elle a droit doit rembourser le trop-perçu à la CNESST. La LATMP prévoit des étapes, des délais et des modalités pour recouvrer des prestations.

La CNESST peut recouvrer le montant de cette dette dans les trois ans du paiement de l'indu ou, s'il y a eu mauvaise foi, dans l'année suivant la date où elle en a eu connaissance et elle rend une décision écrite en ce sens.

Lorsque la dette devient exigible, la CNESST évalue la situation socio-économique du travailleur afin d'établir des modalités de recouvrement justes et équitables, c'est-à-dire qui minimisent les dangers d'un manque à gagner tout en permettant un recouvrement réaliste.

Les interventions de recouvrement de base consistent essentiellement en communications téléphoniques et écrites. Elles visent à s'entendre avec le travailleur pour qu'il acquitte sa créance par un paiement ou une entente de règlement.

Les interventions de recouvrement avancé sont effectuées après avoir épuisé les moyens disponibles en recouvrement de base. Ce sont des interventions débutant par une mise en demeure et pouvant aller jusqu'à l'application de recours légaux. Une entente de règlement demeure toujours possible. Cela consiste également à voir à la gestion de créances de travailleurs qui se placent sous la protection d'une loi pour gérer leur insolvabilité.

Cotisations à percevoir en vertu de la Loi sur les normes du travail (LNT) (selon les états financiers au 31 décembre 2016)

Selon l'entente relative à la perception du prélèvement de la cotisation auprès des employeurs par Revenu Québec, conclue en 1995 et en vigueur depuis, les revenus de cotisations en vertu de la LNT sont perçus par Revenu Québec et remis à la CNESST une fois l'an.

Au 31 décembre 2016, un montant de 75,5 M\$ de cotisations à percevoir en vertu de la LNT est présenté aux états financiers de la CNESST. Ce montant est constitué essentiellement (à 96 %) des revenus de cotisations 2016 prévus à être versés par Revenu Québec en mars 2017.

Moyens entrepris pour recouvrer les créances dues par les employeurs:

La gestion des créances dues par les employeurs est entièrement prise en charge par Revenu Québec.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

RP2-26 Recherches commandées incluant les coûts et les appels d'offre

Liste et copie de toutes les recherches commandées en 2014-2015 et 2015-2016 en incluant les coûts et les appels d'offre.

La CNESST n'a pas commandé de recherches.

SOURCE VPPEC
COLLABORATION S/O
VALIDATION S/O
DATE 2017-03-25

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

RP2-31 Nombre d'ETC affectés à travers les organismes du ministère à la résolution de conflits de travail

Nombre d'ETC (équivalent temps complet) affectés à travers les organismes du ministère à la résolution de conflits de travail en 2015-2016 et 2016-2017, ventilés par conflits en incluant les informations suivantes:

- a) partis impliqués dans le conflit;
- b) nombre d'ETC affectés à ce conflit spécifique
- c) date de début du conflit;
- a) date de retour de fin du conflit.

Sans objet.

SOURCE	VPFA
COLLABORATION	S/O
VALIDATION	S/O
DATE	2017-03-25

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

RP2-32 Pour le ministère et chacun de ses organismes, le nombre d'effectifs (ETC) attiré à la gestion du Fonds vert en 2016-2017.

Pour le ministère et chacun de ses organismes, le nombre d'effectifs (ETC) attiré à la gestion du Fonds vert en 2016-2017, ventilé par poste. Fournir la masse salariale totale.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et à la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes. (Fonds vert).

SOURCE	SGDAO
COLLABORATION	S/O
VALIDATION	S/O
DATE	2017-03-25

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP2-33 Pour le ministère et chacun de ses organismes, le total des sommes dépensées ou octroyées sous forme d'aides financières par l'entremise du Fonds vert de 2011-2012 à 2016-2017.

Pour le ministère et chacun de ses organismes, le total des sommes dépensées ou octroyées sous forme d'aides financières par l'entremise du Fonds vert en 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, ventilé par programmes inscrit dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le cas échéant.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et à la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).

SOURCE	SGDAO
COLLABORATION	S/O
VALIDATION	S/O
DATE	2017-03-25

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP2-34 Pour le ministère et chacun de ses organismes, la liste de tous les projets qui ont bénéficié d'une aide financière par l'entremise du Fonds vert, en 2015-2016 et 2016-2017

Pour le ministère et chacun de ses organismes, la liste de tous les projets qui ont bénéficié d'une aide financière par l'entremise du Fonds vert, en 2015-2016 et 2016-2017 avec mention:

- a) de la description du projet;
- b) de l'entreprise, de l'organisme ou de l'institution bénéficiaire;
- c) du programme concerné, le cas échéant;
- d) du montant déboursé;
- e) de la date du déboursement;
- f) de l'objectif poursuivi en termes de réduction des GES.

Pour chacun de ces projets fournir le cas échéant une copie de la décision rendue par le Ministère ou l'organisme, comprenant les critères de sélection et les exigences relatives.

Pour chacun de ces projets fournir le cas échéant une copie de l'évaluation du projet et des résultats obtenus, notamment en termes de réduction des GES.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et à la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).

SOURCE	SGDAO
COLLABORATION	S/O
VALIDATION	S/O
DATE	2017-03-25

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP2-36 L'État d'avancement, les sommes dépensées, de chacun des grands axes (ou orientations) de la Stratégie maritime.

L'état d'avancement, les sommes dépensées, de chacun des grands axes (ou orientations) de la Stratégie maritime. Détail des actions entreprises, et le cas échéant des projets soutenus, par le ministère pour chacune de celles prévues au Plan d'action 2015-2020:

- 1) Créer une table de concertation pour assurer une meilleure adéquation entre les besoins de main-d'œuvre qualifiée et l'offre de la formation et le soutien au développement des compétences;**
- 2) Promouvoir les professions reliées au monde maritime et offrant de bonnes perspectives d'insertion au marché du travail;**
- 3) Investir 15 millions de dollars pour les cinq prochaines années pour le développement des compétences de la main-d'œuvre.**

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.

SOURCE	SGDAO
COLLABORATION	S/O
VALIDATION	S/O
DATE	2017-03-25

